

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 8 septembre 2010

L'An deux mille dix,
le 8 septembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 août 2010 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Eric FAISANDIER, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été évoqués:

Annulation d'une convention de passage au bourg de Saint Préjet d'Allier: A la demande des particuliers concernés, le Conseil Municipal décide d'annuler la convention de passage qui avait été établie sur les parcelles E33, E34, E35, E36 suite à la délibération du 27 avril 2010. 1 abstention.

Validation de déclassement du domaine public à La Bastide : Par délibération en date du 27 mars 2010, le Conseil Municipal avait autorisé le lancement d'une enquête publique suite à la demande d'acquisition d'une partie du domaine public communal devant et derrière une habitation au hameau de La Bastide. L'enquête publique a eu lieu du 11 au 29 mai inclus. Durant cette période, une observation a été consignée sur le registre mis à disposition du public. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable au projet. Le Conseil Municipal décide d'abandonner ce projet. 2 voix contre, 1 abstention.

Validation de déclassements et d'échange du domaine public à Verdun : Par délibérations en date du 29 septembre 2009 et du 27 mars 2010, le Conseil Municipal avait autorisé le lancement d'enquêtes publiques pour un échange de terrain et la régularisation du plan cadastral à Verdun. Les enquêtes publiques ont eu lieu du 11 au 29 mai inclus. Durant cette période, aucune observation n'a été consignée sur les registres mis à disposition du public. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable aux projets. Le Conseil Municipal décide de valider ces déclassements et cet échange.

Projet de déclassement et d'échange du domaine public à Donzac: En 1999 un document d'arpentage avait été réalisé dans le cadre d'un projet de déclassement et d'échange du domaine public à Donzac. L'acte de transfert de propriété n'avait jamais été réalisé. A la demande de la propriétaire concernée, le Conseil Municipal décide de reprendre l'affaire et de lancer la procédure d'enquête publique, préalable nécessaire à cet échange.

Projet de déclassement du domaine public au Villeret: Suite à la demande d'acquisition d'une partie du domaine public communal situé au milieu de terrains privés appartenant au même propriétaire au Villeret, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'enquête publique, préalable nécessaire à cette acquisition.

Projet de déclassement du domaine public à Verdun: Afin de régulariser le plan cadastral dans le hameau de Verdun et suite au passage du géomètre qui a révélé qu'il était nécessaire de déclasser une partie du domaine public communal. Le Conseil Municipal décide de lancer l'enquête publique nécessaire pour ce déclassement.

Projet d'achat par un particulier d'une partie d'un bien de la section de Verdun : Suite à la demande d'acquisition par un riverain d'une partie d'un bien de section pour la construction d'un garage, le Conseil Municipal décide de proposer un terrain de 20 m² au prix de 10 €/m². La mairie se renseignera afin de savoir si le projet est compatible avec les règles d'urbanisme. Un vote favorable des habitants sera ensuite nécessaire pour valider cette vente.

Projet d'échange entre un particulier et la section de Champagnac : Afin de donner plus d'aisance pour le stationnement et le stockage des conteneurs pour les ordures ménagères à Champagnac, il serait souhaitable que le propriétaire donne sa parcelle A539 aux habitants de Champagnac en échange, à surface égale, d'une partie de la parcelle A547. Le propriétaire a donné son accord et accepte de prendre à sa charge les frais d'arpentage nécessaires. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet. Une bande de terrain de 3 mètres appartenant aux habitants de Champagnac devra être conservée le long du bâtiment cadastré A549. Un vote favorable des habitants de la section est nécessaire pour valider cet échange.

Créations d'un budget annexe : Dans le cadre de la gestion par la commune du restaurant « Les Fauvettes », il est nécessaire, d'un point de vue comptable, de créer un budget annexe qui s'équilibre en recettes et dépenses à 49900 €. Le Conseil Municipal valide ce budget.

Autorisation d'encaissement des titres restaurant et des chèques vacances pour le restaurant « Les Fauvettes » : Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des titres restaurant et des chèques vacances pour le restaurant « Les Fauvettes ».

Tarifs 2011 des chalets : Le Conseil Municipal valide les tarifs 2011 de location des chalets du complexe touristique.

Location d'un chalet pour 10 mois : Suite à la demande de Monsieur Vérroul, le Conseil Municipal décide de louer le chalet n°10 pour 10 mois, du mois de septembre au mois de juin. Le loyer mensuel sera de 220 €. Le prix de l'énergie électrique consommée sera de 0,12 €/kWh.